Date d'affichage : 13/06/2023

COMMISSION JURIDIQUE
RÉUNION TÉLÉPHONIQUE DU 13/06/2023

Présents : MM D. HARY, C. FOURNIER, Fk PORET, J. VARLET

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 11/06/2023

SD2B-52442.2 NIELLES LES BLEQUIN B/LYS AA FC. Match arrêté à la 13ème minute de jeu suite à un orage accompagné de foudre et de pluie torrentielle. M. l'arbitre ayant constaté après 40 minutes d'arrêt le terrain impraticable, la commission après avis de la commission de gestion des compétitions décide de donner match à jouer le vendredi 16 juin 2023 à 19H sur le terrain de Nielles les Bléquin.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 17/06/2023 à 9H.

Le Président : M. C. FOURNIER

Le secrétaire de séance : M. FK. PORET